



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 06 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Marijane GEISSLER, pouvoir donné à Lucie BALMET – Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel MARTOIA  
Frédéric MAUGIRON – Sandrine BOSCARO

*Nombre de suffrages exprimés : 13                      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0*

**Délibération n° D\_04\_06102022**

### **Objet : Demande d'aide financière au Département de l'Isère – Réfection du four à pain de La Sauzie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réfection du four à pain de La Sauzie.

Il est prévu la réfection complète des murs, plafonds et sols intérieurs, des murs extérieurs et de la toiture.

Le Maire indique au Conseil municipal que le coût global de ce projet est estimé à 20 842.00 € HT (devis établi en octobre 2021).

Il propose de le présenter auprès de la « Direction Culture et Patrimoine » du Conseil Départemental de l'Isère au titre des « petits édifices de la vie publique faisant paysage »,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant de 20 842.00 € HT tel que présenté ici :**

<i>Financement</i>	Montant HT de la subvention	Date demande	Taux
<b>Département Isère</b> <b>Direction Culture et</b> <b>Patrimoine</b>	<b>6 252.60 €</b>	octobre 2022	30%
Participation du demandeur : - autofinancement	14 589.40 €		70%
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 842.00 €</b>		<b>100%</b>

**Demande au Conseil Départemental** l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents visant à mener à bien ce projet.

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 07 octobre 2022.  
Le Maire, Emile BUCH.*

